



# COVID-19

## Je choisis un moyen de paiement simple et sans me déplacer

Afin de limiter les déplacements et limiter les contacts, Toulouse Métropole Habitat vous propose 3 modes de paiement facilitant les transactions à distance. Choisissez celui qui vous convient le mieux.



### LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

**C'EST SÛR :** Vous avez l'assurance de payer votre loyer à temps, sans risque d'oubli.

**C'EST GRATUIT :** Ce service est gratuit et vous fait économiser des frais d'envoi.

**C'EST SIMPLE :** La première fois, il vous suffit de compléter et de signer l'autorisation de prélèvement et de joindre un RIB-IBAN ou un RICE-IBAN (livret d'épargne).

**C'EST SOUPLE :** Trois dates de prélèvement sont proposées en fonction de votre situation personnelle : le 2, le 6 ou le 13 de chaque mois. Vous Choisissez !



### LA CARTE BANCAIRE

**C'EST SECURISE :** Toulouse Métropole Habitat a pris toutes les mesures de sécurité et de confidentialité nécessaires pour assurer un service sûr et fiable.

**C'EST PRATIQUE :** 3 moyens vous sont proposés

Créer votre compte locataire sur  
[www.toulouse-metropole-habitat.fr](http://www.toulouse-metropole-habitat.fr)  
Paiement possible 24H/24 et 7J/7



Un serveur vocal à votre disposition

N°Cristal 0 969 36 39 41  
APPEL NON SURTAXE

Transaction instantanée

Un conseiller à votre écoute



05 81 313 313



### VIREMENT

**C'EST SIMPLE :** Enregistrez directement le RIB de Toulouse Métropole Habitat sur votre outil de gestion de compte en ligne. Renseignez votre nom et votre référence locataire dans le libellé du virement



Actuellement nos activités se poursuivent majoritairement en télétravail. En cas de difficulté, un accompagnement personnalisé vous sera proposé en contactant :



05 81 313 313